



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
MERCREDI LE 8 DÉCEMBRE 2021 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi le 8 décembre 2021 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

**Présences :**

M. le conseiller Denis Lemoyne  
Mme la conseillère Roxanne Gendron  
M. le conseiller Pierre-Yves Baril (par vidéoconférence)  
M. le conseiller Charles Goyer

**Absences :**

M. le conseiller Marc Blain  
Mme la conseillère Violaine Audet

**Sont également présents :**

Mme Anik Racicot, directrice générale  
Mme Anne Audet, greffière  
M. Michel Simard, trésorier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 4.

21-12-309

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

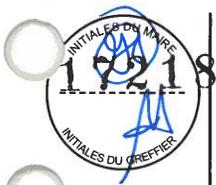
21-12-310

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
21-12-311

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
DE NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Manon Mongeau**

*Commis secrétaire-réceptionniste ..... 12, (15 au 19), 22, 29*  
*Secrétaire loisirs et culture ..... (8 au 11)*  
*Surplus de travail – Développement économique..... 30*

**Marie-Noëlle Trudel**

*Préposée au bar/restaurant/quilles..... 27*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

21-12-312

**EMBAUCHE DE M. LAURENT MORIN À TITRE D'EMPLOYÉ  
TEMPORAIRE SAISONNIER, CHEF D'ÉQUIPE ET OPÉRATEUR  
DE CAMION DE DÉNEIGEMENT AINSI QUE CHARGEUR SUR  
ROUES POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon avait autorisé par la résolution 21-10-254 l'embauche de M. Laurent Morin à titre de chef d'équipe et opérateur de camion de déneigement ainsi que chargeur sur roues ;

CONSIDÉRANT QUE M. Morin a, à ce jour, cumulé plus de 150 jours de travail et qu'il a complété sa période d'essai ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Laurent Morin à titre d'employé temporaire saisonnier au poste de chef d'équipe et opérateur de camion de déneigement ainsi que chargeur sur roues pour la saison hivernale 2021-2022 à compter du 13 novembre 2021, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.**

21-12-313

**EMBAUCHE DE MME DAPHNÉ RUEL À TITRE DE PRÉPOSÉE  
À L'ACCUEIL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pour contrôler l'accès aux infrastructures du centre communautaire nécessitant le passeport vaccinal ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une deuxième ressource est requise à ce poste pour combler les absences ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Daphné Ruel a fait parvenir à la direction du Service loisirs, culture et vie communautaire son intérêt pour ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de Mme Daphné Ruel à titre de préposée à l'accueil pour contrôler l'accès aux infrastructures du centre communautaire nécessitant le passeport vaccinal.**

21-12-314

**EMBAUCHE DE M. MARIO GOULET À TITRE DE  
POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU SERVICE  
DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE  
LEBEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif nécessaire au sein du Service de sécurité incendie, il y a lieu d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Goulet a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire stagiaire et fourni tous les documents requis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'embauche de M. Mario Goulet à titre de pompier volontaire stagiaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

21-12-315

**RECONNAISSANCE AUX MEMBRES DU PERSONNEL QUI  
CÉLÈBRENT 5, 10 ET 35 ANS DE SERVICE AU SEIN DE LA  
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE des membres du personnel célèbrent cette année une étape importante de leur carrière au service de la municipalité dont :

- M. Richard Hébert, 35 ans de service ;
- M. Stéphane Perron, 10 ans de service ;
- Mme Denise Gagné, 5 ans de service ;
- Mme Monique Diotte, 5 ans de service ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire vous remercier et vous féliciter pour votre engagement ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner l'apport important de votre contribution au travail ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut vous exprimer toute sa reconnaissance pour ces années de service au sein de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

DE FÉLICITER les employés qui célèbrent 5, 10 et 35 ans de service cette année et de les remercier pour l'excellence de leur travail au service de la municipalité pendant ces multiples années.

21-12-316

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021 TOTALISANT 1 588 251,97 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de novembre 2021 ;

**Bordereau des chèques**

*Chèques 21844 à 21849 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 18 018,96 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des dépôts directs**

*Dépôts directs 503229 à 503312 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 1 311 464,73 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des prélèvements**

*Prélèvements 6053 à 6109 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 132 802,41 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des salaires**

*Salaires semaines 43 à 46 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 125 965,87 \$*

**Grand total : ..... 1 588 251,97 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de novembre 2021 totalisant 1 588 251,97 \$.

21-12-317

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 novembre 2021.**

21-12-318

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 TOTALISANT 213,30 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la période du mois de novembre 2021, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

**M. Guy Lafrenière, maire**

**Matagami, 1<sup>er</sup> novembre 2021, voiture**

**Rencontres, maire de Matagami, ARBJ, SDBJ, GREIBJ ..... 137,86 \$**

**Senneterre, 2 novembre 2021, voiture**

**Rencontre notaire ..... 75,44 \$**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.**

21-12-319

**AUTORISATION D'ACHAT D'URÉE ET DE FORMIATE DE SODIUM GRANULAIRE DE TYPE « SAFEWAY SF » CHEZ SEL WARWICK INC. - 15 224 \$ AVANT TAXES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entretenir la piste de l'aéroport municipal pour la saison hivernale 2021-2022 et que ces produits sont les seuls à pouvoir être utilisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Sel Warwick nous a fait parvenir la soumission 057895 pour l'achat de 80 sacs de 25 kg d'urée et 160 sacs de 25 kg de formiate de sodium granulaire de type « Safeway SF » pour un total de 15 224 \$ avant taxes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'AUTORISER l'achat d'urée et de formiate de sodium granulaire de type « Safeway SF » pour l'aéroport municipal pour la somme de 15 224 \$ avant taxes.**

1-12-320

**AUTORISATION D'ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LES BUREAUX DU GARAGE MUNICIPAL CHEZ BOUTIQUE DE BUREAU GYVA INC. - 19 482 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal a été incendié le 18 avril 2020 et que tous les meubles ont été détruits dans l'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du nouveau garage municipal est presque terminée et qu'il est nécessaire de le meubler ;

CONSIDÉRANT QUE Boutique de bureau GYVA inc. a une place d'affaires à Lebel-sur-Quévillon et a déposé des soumissions pour l'ameublement des bureaux (bureaux, meubles et tables seulement, chaises et fauteuils non inclus), soit :

Bureau du directeur : .....	3 450 \$ avant taxes
Bureau du chef équipe : .....	2 419 \$ avant taxes
Bureau inspectrice bâtiment : .....	3 748 \$ avant taxes
Salle de conférence : .....	3 375 \$ avant taxes
Bureau opérateur égout/aqueduc : .....	2 340 \$ avant taxes
Bureau saisonnier : .....	2 340 \$ avant taxes
Salle de pause : .....	<u>1 810 \$ avant taxes</u>
	<b>19 482 \$ avant taxes</b>

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont prévues au budget de reconstruction du garage municipal et payables en partie par l'assureur du sinistre ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'acheter les meubles chez Boutique de bureau GYVA inc. ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'achat des ameublements pour les bureaux du garage municipal chez Boutique de bureau GYVA inc. pour la somme de 19 482 \$ avant taxes.**

1-12-321

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE DE MODÈLE CATERPILLAR D200-2 CHEZ TOROMONT CAT POUR LA STATION DE POMPAGE SANITAIRE DU BOULEVARD QUÉVILLON – 87 466 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le groupe électrogène actuel âgé de 30 ans est défectueux et qu'il doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a fait plusieurs recherches afin de trouver un fournisseur assurant la livraison dans un délai raisonnable ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon loue temporairement un groupe électrogène pour la station de pompage sanitaire au coût de 8 000 \$/mois ;

CONSIDÉRANT QUE Toromont Cat a en sa possession un groupe électrogène et qu'il leur est possible de livrer cet équipement dans un délai de 4 à 6 semaines, comparativement à 12 à 45 semaines chez d'autres fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission 213053 reçue le 3 décembre 2021 de Toromont Cat s'élève à 87 466 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande l'acquisition du groupe électrogène chez Toromont Cat ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'achat d'un groupe électrogène de modèle Caterpillar D200-2 (200 KW, 25 KVA, triphasé, en service d'urgence 347/600 V) pour la station de pompage sanitaire du boulevard Quévillon chez Toromont Cat pour la somme de 87 466 \$ avant taxes ;**

**D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville tout document approprié nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.**

21-12-322

**AUTORISATION DE PAIEMENT À SUMMIT AIRFIELD EQUIPMENTS & SUPPORTS POUR L'ACHAT DE LIQUIDES DE DÉGIVRAGE ET D'ANTIGIVRAGE (GLYCOL) POUR L'AÉROPORT - 12 855 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter des liquides de dégivrage et d'antigivrage de type éthylène glycol pour les avions utilisant l'aéroport municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Summit Airfield Equipments & Supports nous a fait parvenir la facture 2107 pour l'achat d'éthylène glycol type 1 et 4 de marque Chemco ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 12 855 \$ avant taxes à Summit Airfield Equipments & Supports pour l'achat de liquides de dégivrage et d'antigivrage de type éthylène glycol pour le dégivrage des avions utilisant l'aéroport municipal.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
21-12-323

**AUTORISATION DE PAIEMENT À HARDY CONSTRUCTION DU  
DÉCOMPTE N° 9 DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-05 –  
143 040,18 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de l'appel d'offres  
LSQ-2020-05 à Hardy Construction par la résolution 21-03-059 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hardy Construction nous a fait  
parvenir la facture suivante :

- Décompte n° 9 .....	143 040,18 \$
<i>Travaux du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021</i>	
TPS.....	7 152,01 \$
TVQ.....	14 268,26 \$
<b>Total : .....</b>	<b>164 460,45 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des  
travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et  
résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 143 040,18 \$ avant taxes à  
Hardy Construction du décompte n° 9 de l'appel d'offres  
LSQ-2020-05.**

1-12-324

**OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ À WSP CANADA INC.  
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ  
CONCERNANT LA RÉHABILITATION OU LA CONSTRUCTION  
D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 42 104 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville octroyait le contrat d'inspection du  
réservoir d'eau potable à la firme Can-Explore par la résolution  
21-03-071 en mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir d'eau potable de la Ville a été  
construit en 1966 et que l'inspection du réservoir par Can-Explore a  
démontré que celui-ci est dans un état de dégradation avancée et  
qu'il tire à sa fin de vie utile ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'évaluer la faisabilité entre la  
réhabilitation du réservoir actuel et la construction d'un nouveau  
réservoir et qu'il y a urgence de procéder afin d'obtenir un fonds  
d'aide des divers paliers gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir un service adéquat à la  
population au niveau de la qualité de l'eau potable et de la sécurité  
incendie, il est nécessaire d'avoir une réserve d'eau suffisante afin  
de maintenir l'usine de traitement d'eau potable en fonction ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de WSP Canada  
Inc. de 42 104 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des  
travaux publics d'octroyer le contrat à WSP Canada Inc. ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat gré à gré à WSP Canada Inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation ou la construction d'un réservoir d'eau potable pour la somme de 42 104 \$ avant taxes.**

21-12-325

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES » - PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CAMPING MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société du Plan Nord lance un appel de projets dans le cadre du programme « Fonds d'initiatives nordiques » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service loisirs, culture et vie communautaire recherche du financement pour consolider le projet d'agrandissement du terrain de camping municipal ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande à la Société du Plan Nord dans le cadre du programme « Fonds d'initiatives nordiques » et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

21-12-326

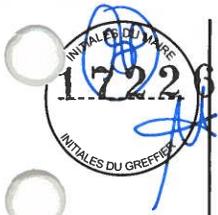
**MISE EN PLACE DU PROJET « CLUB DE LECTURE DES PETITS CARIBOUS »**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son mandat en loisir culturel, l'organisme Loisir Sport Baie-James souhaite mettre en place un projet intitulé « Club de lecture des petits caribous » pour la population jamésienne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service loisirs, culture et vie communautaire a reçu une invitation à participer au projet régional de « Club de lecture des petits caribous » piloté par l'organisme Loisir Sport Baie-James et financé par l'Administration régionale Baie-James ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service loisirs, culture et vie communautaire souhaite ramener les jeunes à fréquenter la bibliothèque et s'engage à participer activement au projet pour 2022 et 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service loisirs, culture et vie communautaire s'engage à déléguer la responsable de la bibliothèque au comité régional de mise en place et à faire respecter les échéanciers ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire s'engage à participer financièrement à la hauteur de 600 \$ pour 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire appuie ce projet et désire le voir se concrétiser à la bibliothèque municipale de Lebel-sur-Quévillon ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à mettre en place le projet « Club de lecture des petits caribous » pour la bibliothèque municipale de Lebel-sur-Quévillon et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL (DONS, AVANTAGES ET MARQUES  
D'HOSPITALITÉ)**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matières municipales* et à l'article 5.3.5 des règlements n° 288 et n° 319 de la Ville, la greffière doit déposer le registre public qui contient les déclarations pour tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal.

Aucune inscription au registre pour l'année 2021.

21-12-327

**ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA  
PROTECTION DE L'ENFANT**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser des événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire adhérer au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elle s'engage envers la protection des enfants en adoptant la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante :

- propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;
- est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;
- pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;
- intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engager à :**

- *Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;*
- *Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;*
- *Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;*
- *Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;*
- *Informers les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;*
- *Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;*
- *Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;*
- *Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.*

21-12-328

**PROLONGATION DU DÉLAI DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL À VIDÉOTRON 24, PLACE J.E. RIVEST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait le 10 novembre 2021 par la résolution 21-11-299 la vente d'un terrain commercial 24, place J.E. Rivest à Vidéotron ;

CONSIDÉRANT la complexité de cette vente, le délai de 45 jours pour procéder à la signature de l'acte de vente s'avère trop court et il est nécessaire de le prolonger ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE PROLONGER le délai de signature de l'acte de vente du 24, place J.E. Rivest à Vidéotron jusqu'au 31 mars 2022.**

21-12-329

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION AVEC HYDRO-QUÉBEC ET TÉLÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec le 24 juillet 2018 sur une partie du terrain de l'aéroport (lot 6 096 801) appartenant à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec et Télébec, société en commandite contre une partie du lot 6 096 801 appartenant à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;**

**D'APPROUVER par les présentes le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée ;**

**D'AUTORISER un membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr inc. à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude à intervenir en faveur d'Hydro-Québec et Télébec, société en commandite ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.**

21-12-330

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À M. JACOB BONENFANT PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jacob Bonenfant, étudiant en cinquième secondaire, s'est qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey juvénile «Filon M18 Majeur» de la Polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or pour l'année scolaire 2021-2022 et que cela implique des frais importants d'entraînements, de compétitions, de transports, etc. ;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet effet, M. Jacob Bonenfant a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER à M. Jacob Bonenfant une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.**

21-12-331

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ À MME LAURA BUSSIÈRES PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE Mme Laura Bussièrès doit préparer ses auditions pour être admise dans les écoles de théâtre et que cela implique des frais importants de cours divers en improvisation, en interprétation et jeu devant la caméra et de « coaching » avec, entre autres, les actrices Sylvie Legault et Valérie Le Maire ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Laura Bussièrès a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet culturel du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER à Mme Laura Bussièrès une aide financière de 3 000 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet culturel.**

21-12-332

**DEMANDE DE TRANSFERT DE LA RESPONSABILITÉ DU CHEMIN DU MOULIN ET DU BOULEVARD QUÉVILLON AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon élabore actuellement son plan d'entretien des infrastructures routières locales à venir, en se basant sur le *Guide d'élaboration – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)* du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE les axes routiers actuellement sous la responsabilité de la Ville, soit le chemin du Moulin et le boulevard Quévillon, sont en fait des responsabilités du ministère des Transports puisqu'ils sont un chemin du réseau d'accès aux ressources et une route collectrice tel que défini dans le *Guide*, soit :

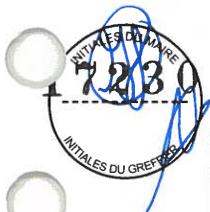
*Chemin du réseau d'accès aux ressources :* (chemin du Moulin)

« *Le réseau d'accès aux ressources a pour vocation exclusive de **conduire à des zones d'exploitation forestière [tel que les usines de pâtes]** (aires communes) et **minière** (amiante et métaux de base tels que le fer, le cuivre, le zinc, le nickel, le chrome), à des installations hydro-électriques ou encore à des zones de récréation et de conservation de compétence provinciale (parcs, campings gouvernementaux, réserves fauniques). En ce qui concerne les **ressources forestières et fauniques**, seuls les accès principaux doivent être intégrés à cette classe de routes. »*

*Route collectrice :* (boulevard Quévillon)

« *Les routes collectrices permettent de relier les centres ruraux, c'est-à-dire les petites agglomérations de moins de 5 000 habitants, aux agglomérations urbaines plus importantes, et ce, directement ou par l'intermédiaire d'une route de classe supérieure. Aucune municipalité n'est donc enclavée, chacune étant reliée au réseau supérieur. Les routes assurant la liaison entre les centres ruraux isolés [...] font également partie de cette catégorie, de même que les principaux accès [...] aux aéroports locaux essentiels au désenclavement des régions éloignées. »*

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Moulin est principalement utilisé par les véhicules lourds (près de 150 passages par jour) devant accéder à l'usine de pâtes Nordic Kraft, aux secteurs d'exploration des titres miniers actifs, dont le secteur Urban-Barry (Osisko, Métanor, Bonterra, Beaufield, etc.), pour le transport des ressources forestières ainsi qu'aux secteurs de chasse et de pêche situés sur les terres du Domaine de l'état et qu'il ne correspond donc pas aux caractéristiques du réseau local puisque ce dernier est réputé être occasionnellement utilisé par des véhicules lourds, alors qu'il constitue actuellement son usage principal ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Moulin est également l'accès principal à l'aéroport municipal situé sur la route 113, ainsi qu'au poste de transport Quévillon d'Hydro-Québec et au chemin de fer du Canadian National, tous deux situés à proximité de l'usine de pâtes Nordic Kraft ;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Quévillon relie le réseau local (habitation et commerces) au réseau supérieur, soit la route régionale 113 et le chemin du Moulin (réseau d'accès aux ressources) ;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Quévillon sert autant à la circulation exogène qu'à l'accès aux propriétés et qu'une importante circulation provenant de la route 113 y transite ou se dirige vers le réseau d'accès aux ressources ou encore vers les autres villes de la région [Lebel-sur-Quévillon étant le seul point de ravitaillement (essence, nourriture, hôpital, garage, hébergement) dans le réseau supérieur dans un rayon d'environ 100 km.] Le boulevard Quévillon ne peut donc pas être considéré comme une route locale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville assume actuellement la pleine responsabilité de ces deux axes routiers appartenant au réseau d'accès aux ressources et au réseau supérieur, dont la gestion est de compétence provinciale, soit celle du Ministère ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE TRANSFÉRER au Ministère la responsabilité du chemin du Moulin, puisque celui-ci appartient au réseau d'accès aux ressources qui est de compétence provinciale ;**

**DE TRANSFÉRER au Ministère la responsabilité du boulevard Quévillon puisque celui-ci appartient au réseau supérieur (route collectrice) qui est de compétence provinciale ;**

**QUE dans l'attente des transferts complets, advenant le cas où des travaux d'entretien seraient nécessaires pour maintenir les normes de sécurité, la Ville convienne avec le Ministère d'une procédure respectant la responsabilité de chacun.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
21-12-333

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
POUR L'ANNÉE 2022**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de *la Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir par résolution le calendrier des séances ordinaires avant le début de la nouvelle année et qu'un avis public doit en être donné du contenu ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 comme suit :**

<i>Mercredi 12 janvier 2022</i>	<i>Mercredi 13 juillet 2022</i>
<i>Mercredi 9 février 2022</i>	<i>Mercredi 10 août 2022</i>
<i>Mercredi 9 mars 2022</i>	<i>Mercredi 14 septembre 2022</i>
<i>Mercredi 13 avril 2022</i>	<i>Mercredi 12 octobre 2022</i>
<i>Mercredi 11 mai 2022</i>	<i>Mercredi 9 novembre 2022</i>
<i>Mercredi 8 juin 2022</i>	<i>Mercredi 14 décembre 2022</i>

**DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES  
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

La greffière confirme avoir reçu des élus suivants :

M. Guy Lafrenière, maire  
M. Denis Lemoyne, conseiller 1  
Mme Roxanne Gendron, conseillère 2  
M. Pierre-Yves Baril, conseiller 3  
M. Charles Goyer, conseiller 4  
M. Marc Blain, conseiller 5  
Mme Violaine Audet, conseillère 6

le formulaire dûment rempli « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le dépôt des formulaires est donc effectué séance tenante et ceux-ci seront transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

21-12-334

**DÉSIGNATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR SIÉGER  
SUR DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA VILLE DE  
LEBEL-SUR-QUÉVILLON**

---

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 7 novembre dernier, il y a lieu de nommer les membres du conseil pour siéger aux différents comités de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**DE NOMMER les conseillères, conseillers :**

<b>Comités de la Ville</b>	<b>Conseillers(-ères)</b>
Organisation des mesures d'urgence (OMU), Incendie	Denis Lemoyne
Comité d'embellissement Comité 5000 – Attraction	Roxanne Gendron
Sécurité publique	Pierre-Yves Baril
Travaux publics	Charles Goyer
Loisirs/sports/culture et vie communautaire	Marc Blain
Comité consultatif d'urbanisme Comité de retraite Comité de négociation Politique familiale des Aînés	Violaine Audet

**pour siéger aux différents comités et pour être attitrés aux dossiers municipaux précédemment nommés.**

21-12-335

**NOMINATION DE M. LE CONSEILLER DENIS LEMOYNE POUR SIÉGER AU COMITÉ DE GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ MUNICIPAL (STAM)**

CONSIDÉRANT QUE la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q. E.-20.1) impose aux municipalités l'obligation d'offrir un service de transport adapté (STAM) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection du 7 novembre dernier, il y a lieu de nommer un nouveau conseiller pour siéger au comité de gestion du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**DE NOMMER M. le conseiller Denis Lemoyne pour siéger au comité de gestion du service de transport adapté municipal.**

21-12-336

**NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE GENDRON À TITRE DE RESPONSABLE DU DOSSIER BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC (CRSBPATNDQ)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un conseiller responsable du dossier bibliothèque municipale ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Label-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme la conseillère Roxanne Gendron à titre de conseillère responsable du dossier bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (CRSBPATNDQ) ;**

**D'AVISER le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec de cette nomination.**

21-12-337

**NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE GENDRON POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION TOURISME BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'association Tourisme Baie-James ;**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme la conseillère Roxanne Gendron pour siéger au conseil d'administration de l'association Tourisme Baie-James.**

21-12-338

**NOMINATION DE M. LE CONSEILLER PIERRE-YVES BARIL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION LABEL**

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Label ;**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**DE NOMMER M. le conseiller Pierre-Yves Baril pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Label.**

21-12-339

**NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE VIOLAINE AUDET POUR SIÉGER À L'EXÉCUTIF DU COMITÉ 5000**

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant pour siéger à l'exécutif du Comité 5000 ;**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme la conseillère Violaine Audet pour siéger à l'exécutif du Comité 5000.**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

21-12-340

**NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE VIOLAINE AUDET  
POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE  
GOLF LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant pour  
siéger au conseil d'administration du Club de golf de  
Lebel-sur-Quévillon ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et  
résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme la conseillère Violaine Audet pour  
représenter la Ville au conseil d'administration du  
Club de golf de Lebel-sur-Quévillon.**

1-12-341

**NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE VIOLAINE AUDET  
POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'AGORA BORÉALE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil  
afin de représenter la Ville au sein du conseil d'administration de  
l'Agora Boréale ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère  
Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller  
Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme la conseillère Violaine Audet pour siéger au  
conseil d'administration de l'Agora Boréale.**

1-12-342

**REMERCIEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL SORTANT**

CONSIDÉRANT le résultat de l'élection municipale générale du  
7 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus désirent remercier  
M. Alain Poirier ainsi que Mmes Julie Rivard et Audrey Simard, et  
MM. Gregory Bussières, Michel Landry et Gaétan Normandeau  
pour le temps, l'énergie, le dévouement et les accomplissements  
qu'ils ont réalisés au cours de leur mandat ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et  
résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les remerciements de tous pour leur contribution  
à la vie démocratique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et de  
leur offrir les meilleurs vœux dans la réalisation de leurs  
projets et défis à venir.**

21-12-343

**REMERCIEMENTS AU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE  
SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSBJ), POUR  
LE MAINTIEN DES SERVICES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a eu de graves répercussions en générant de grands changements fondamentaux dans nos vies quotidiennes ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du personnel du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James s'est mobilisé et s'est dévoué afin de prodiguer des soins et des services de santé dans un contexte difficile ;

CONSIDÉRANT QUE travailler dans le contexte de cette pandémie a réclamé courage, abnégation et bienveillance ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE REMERCIER tout le personnel clinique, d'entretien, de soutien ainsi que les gestionnaires du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, pour l'engagement, le dévouement exceptionnel et le maintien des services pendant la période de pandémie contribuant ainsi à sauver des vies et à aider chaque jour les citoyens de notre municipalité.**

21-12-344

**REMERCIEMENTS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES (CSSBJ) POUR LE MAINTIEN DES SERVICES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a considérablement changé nos habitudes quotidiennes créant stress et inquiétude auprès des parents et des élèves de nos écoles ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation exceptionnelle, le personnel administratif, de soutien ainsi que les enseignantes et enseignants sont demeurés présents, dévoués et à l'écoute en poursuivant au quotidien leur travail remarquable pour assurer la réussite éducative de tous ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

**DE REMERCIER tout le personnel du Centre de services scolaire de la Baie-James pour leur dévouement, leur créativité afin de maintenir les services d'éducation en cette période de pandémie.**

21-12-345

**REMERCIEMENTS AUX COMMERÇANTS LOCAUX POUR LE MAINTIEN DES SERVICES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a pris les commerces locaux au dépourvu et qu'ils ont durement été touchés par celle-ci ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires et de confinement édictées par le gouvernement ont exigé de leur part d'être des collaborateurs de première ligne et de faire preuve d'innovation pour le bien et la santé de tous ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**DE REMERCIER tous les commerçants locaux pour l'engagement, le dévouement exceptionnel et le maintien des services essentiels pendant la période de pandémie contribuant ainsi à la santé et au bien-être de nos citoyens.**

21-12-346

**REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES  
POUR LEUR ENGAGEMENT EN PÉRIODE DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a provoqué l'éclosion d'un large éventail de besoins auprès des personnes les plus vulnérables de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs et les bénévoles du milieu communautaire se sont mobilisés, en dépit des difficultés liées à la propagation du virus, pour répondre aux besoins urgents, briser l'isolement et soutenir les plus fragiles ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE REMERCIER tous les organismes communautaires pour leur engagement, leur dévouement et leur travail remarquable pendant la période de pandémie contribuant ainsi à la santé et au mieux-être collectif.**

21-12-347

**REMERCIEMENTS AUX CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL  
6003 POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE  
FINANCEMENT DE LA GUIGNOLÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le 27 et 28 novembre dernier, les membres des Chevaliers de Colomb ont organisé des activités de financement pour la campagne de la guignolée 2021 ;

CONSIDÉRANT le franc succès de la campagne qui a permis d'amasser des fonds qui serviront à soutenir les organismes et les familles de la municipalité qui en ont besoin ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres des Chevaliers de Colomb, conseil 6003 et aux bénévoles pour l'organisation des activités de financement de la guignolée 2021 et pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION**  
**DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de novembre 2021.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL**  
**DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de novembre 2021.

**INSCRIPTION**  
**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de novembre 2021.

**INSCRIPTION**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Un seul citoyen présent dans la salle et trois citoyens assistent par vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Visite du garage municipal neuf
- ✓ Service de transport adapté Dessercom

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

21-12-350

**RÉSOLUTION**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

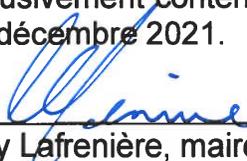
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

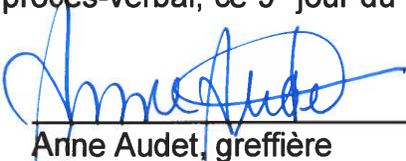
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 21 h 11.**

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-12-309 à 21-12-350 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

  
Guy Lafrenière, maire

  
Anne Audet, greffière